



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DU HAUT-RHIN

4 RUE DE CHEMNITZ - BP 2295 - 68069 MULHOUSE CEDEX 2

Tel : 03.89.33.14.40 – Email : comite@basket68.com

Sites internet : www.basket68.com et www.facebook.com/comite.basket.68

PROCES-VERBAL DU COMITE DIRECTEUR N° 5 SAISON 2021-2022 CONSULTATION A DISTANCE DU 20 JUIN 2022

Les Membres du Comité Directeur ont été consultés à distance. Les réponses devaient parvenir au Comité Départemental pour le 20 juin 2022.

Ont répondu à la consultation dans les délais :

Mmes Edith FREY – Nathalie GESSIER - Julie GREGOIRE – Bettina KOHLER – Sandra LAMOUCHE - Jeannine MERCIER - Chantal TSCHAEN.

MM. Luc BAUMANN - Emmanuel CORRADO – Daniel DESESTRETS – Jérôme DHOLLANDE - Laurent JOLIMET - Geoffroy KAEMMERLEN - Benoit KLEIBER - Pierre KRICK - José MORENO - Gérard NAAS - Alain RINGEISEN - Eric RUNSER - Bruno SCHAFFNER.

Excusée : Mme Cindy KOHLER-SUPIC

N'a pas répondu à la consultation :

M. Serge KREBS.

Pacte officiels 2024

A compter de la saison 2022/2023, la FFBB met en place le « Pacte Officiels 2024 » en remplacement de l'actuelle charte des officiels. Cette nouvelle formule consiste à renforcer la formation des officiels par :

Les engagements des clubs

- Valoriser ses officiels,
- Désigner 1 référent officiel au sein du groupement sportif,
- Désigner 1 délégué Fair-Play pour les catégories U18 et moins,
- Envoyer au moins 1 licencié en formation par saison avec présentation à l'examen départemental (Exceptions : 1 licencié toutes les 2 saisons pour les clubs de moins de 75 licenciés, 2 licenciés par saison pour les clubs de plus de 300 licenciés).
Tout club ne respectant pas ces prérogatives sera sanctionné d'une amende forfaitaire de 250 € (directive fédérale).
- Création d'un droit à la formation pour les équipes seniors engagées en PRM/PRF : 30 €/équipe se rajoutant aux frais d'engagement habituel.
- Création d'un fonds de développement de l'arbitrage : 15 € par équipe seniors engagée et 10 € par équipe jeunes engagée, montant se rajoutant aux frais d'engagement d'équipe habituel.

Les engagements du comité départemental

- Former ses formateurs,
- Former ses arbitres en formation initiale et continue,
- Fidéliser en accompagnant les nouveaux arbitres départementaux (ex : tutorat sur les 5 premiers matchs d'un officiel) et en mettant un process de lutte contre les incivilités,
- Valoriser le corps arbitral par un challenge et l'octroi de récompenses spécifiques (sifflet de bronze et d'argent au niveau départemental)

L'entrée en vigueur de ce « Pacte Officiels 2024 » engendre nécessairement une modification de notre règlement financier, à savoir :

ENGAGEMENT DES EQUIPES	Actuellement	Saison 2022/2023
SENIORS PRF/PRM (prise en compte le 1 ^{er} octobre)	80 €	80 + 30 + 15 = 125 €
SENIORS Autres catégories (prise en compte le 1 ^{er} octobre)	80 €	80 + 15 = 95 €
CHAMPIONNATS JEUNES (prise en compte le 1 ^{er} octobre)	60 €	60 + 10 = 70 €
CHAMPIONNATS JEUNES (engagement pour une nouvelle équipe en 2 ^{ème} phase)	30 €	30 + 10 = 40 €
CHAMPIONNAT MINIBASKET (prise en compte le 1 ^{er} octobre)	50 €	50 €
CHAMPIONNAT MINIBASKET (engagement pour une nouvelle équipe en 2 ^{ème} phase)	25 €	25 €

La Commission Départementale des Officiels se chargera de la mise en place et du suivi de ces nouvelles directives fédérales.

Les Membres ont répondu à la question suivante :

Donnez-vous votre accord à la modification des frais d'engagements des équipes suite à la mise en place du « plan officiels 2024 » ?

**Réponses : 20 OUI
1 NON**

La Secrétaire Générale

Chantal TSCHAEN

Le Président

José MORENO